



# Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente auprès de l'OMC

Mars 2022

N° 03

## Editorial : « L'OMC face à la crise alimentaire actuelle ».

Editorial  
p.1

Négociations  
multilatérales  
p.2

Négociations  
plurilatérales  
p.3

Activités  
régulières de  
l'Organisation  
p.3

Zoom  
p. 8

Autres activités  
de  
l'organisation  
p.8

Autres activités  
de la France à  
l'OMC  
p.10

Calendrier de  
l'OMC  
p.11

La guerre d'agression russe en Ukraine exerce une pression accrue sur la sécurité alimentaire mondiale. L'Ukraine et la Fédération de Russie comptent ensemble pour 30% des exportations mondiales de blé et 15% de celles de maïs, 65% pour les graines de tournesol. Les perturbations majeures des approvisionnements de la mer Noire exacerbent les inquiétudes des opérateurs, la volatilité des prix s'envole, l'indice des prix alimentaires de la FAO a atteint un record en mars après un niveau déjà élevé en février avant le début de la guerre. Il existe un risque élevé de crise alimentaire mondiale, particulièrement pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, qui ira en s'aggravant si rien n'est entrepris.

La Directrice générale de l'OMC Mme Ngozi Okonjo-Iweala s'en est alarmée lors du Conseil général informel du 28 mars et a précisé le rôle clé que pourrait être celui de l'organisation dans la réponse à la crise. La coopération internationale en matière de commerce est plus que jamais nécessaire pour maintenir les marchés ouverts et transparents, et ainsi limiter les pressions inflationnistes sur les prix. Comme elle l'a fait avec efficacité pendant les crises financière et sanitaire, l'OMC peut exercer un suivi précis des mesures de restriction des échanges prises par les gouvernements. Des efforts devront aussi être entrepris pour faciliter les achats humanitaires du Programme alimentaire mondial. C'est dans ce contexte qu'un séminaire de haut niveau sur la sécurité alimentaire sera organisé à l'OMC le 26 avril prochain.

Mais la réponse internationale, bien sûr, devra inclure tous les acteurs et porter sur de nombreux autres enjeux. C'est le sens de l'initiative FARM (*Food and Agriculture Resilience Mission*) proposée par la France, un mécanisme de coordination de l'action des Etats et de l'ensemble des organisations internationales compétentes en réponse à cette crise. Cette initiative, qui a été présentée à nos partenaires de l'Union européenne et du G7 repose sur trois piliers : un pilier commercial, pour apaiser les tensions sur les marchés agricoles, garantir la transparence des flux et stocks, lutter contre les barrières injustifiées ; un pilier de solidarité, en Ukraine et dans les pays les plus touchés ; un pilier visant à renforcer les capacités agricoles de manière durable dans les pays les plus concernés.

Etienne OUDOT DE DAINVILLE

## Conseil des ADPIC – réunion des 9 et 10 mars 2022

Deux semaines après le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, certains Membres ayant ultérieurement co-sponsorisé la déclaration conjointe sur l'agression de l'Ukraine par la Russie avec le soutien de la Biélorussie sont intervenus afin de **dénoncer l'agression de l'Ukraine par la Russie**. L'Ukraine a invité les Membres de l'OMC à s'interroger sur le fait de savoir si la Russie pouvait encore continuer ou non à participer à l'OMC et a indiqué qu'elle n'appliquerait plus les accords de l'OMC avec elle. La Russie a répondu que l'OMC ne constituait pas une enceinte pour soulever des questions politiques.

Les discussions sur **la réponse de l'OMC à la pandémie en matière de propriété intellectuelle** ont permis aux Membres de réitérer leur position sur ce sujet. Les partisans de la proposition visant à lever les brevets sur les vaccins contre la Covid-19 (Inde, Afrique du Sud, groupe africain, etc.) ont souligné l'importance d'une telle approche afin de favoriser l'accès de tous aux vaccins par la diversification des lieux de production. À l'inverse, les partisans de l'approche européenne des licences obligatoires ont rappelé l'importance de protéger les droits de propriété intellectuelle. Ils ont également rappelé que **le volume de vaccins ne constitue plus un obstacle à la vaccination mais qu'il convient désormais de lutter contre les problèmes logistiques et de sensibiliser les populations sur la vaccination**. Face aux difficultés pour parvenir à un accord sur les droits de propriété intellectuelle, la Directrice générale a organisé des **négociations quadrilatérales informelles de haut niveau avec l'Afrique du Sud, les Etats-Unis, l'Inde et l'Union européenne**. Cette initiative, favorablement accueillie par certains Membres, a fait l'objet de critiques quant à son manque de transparence et d'inclusivité de la part d'autres Membres, dont la Suisse et le Royaume-Uni. D'autres Membres tels la Norvège et le Brésil ont réitéré leur position visant à **inclure la question des droits de propriété intellectuelle dans le cadre plus large de la réponse de l'OMC à la pandémie**.

[ellen.verdure@dgtrésor.gov.fr](mailto:ellen.verdure@dgtrésor.gov.fr); [ruben.morice@dgtrésor.gov.fr](mailto:ruben.morice@dgtrésor.gov.fr)

## Réunion du comité agriculture en session extraordinaire du 21 mars 2022

Lors de cette réunion, **l'agression de l'Ukraine par la Russie** a de nouveau été dénoncée par les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Corée, le Royaume-Uni et la Suisse rejoints par le Paraguay. L'Ukraine a notamment souligné les dangers que faisaient peser cette agression sur la sécurité alimentaire mondiale.

Si la plupart des Membres ont souligné que la situation actuelle rendait plus que jamais prégnante la question de la sécurité alimentaire mondiale et la nécessité d'un accord agricole, **les discussions ont montré le maintien de profondes divergences**.

La plupart des **pays développés** ont appelé les Membres à **maintenir les marchés agricoles ouverts et à s'abstenir de mesures de restrictions à l'exportation**. Pour eux, il est maintenant d'autant plus important que les Membres

La réunion du Conseil des ADPIC a également abordé **la question des transferts de technologie des pays développés vers les pays les moins avancés (PMA) conformément à l'article 66.2 de l'accord sur les ADPIC**. Cet article prévoit que les pays développés doivent fournir des incitations aux entreprises pour promouvoir et encourager le transfert de technologie vers les PMA. Dans la lignée d'un atelier organisé au début du mois sur le sujet, les PMA ont présenté aux Membres les domaines dans lesquels ils ont prioritairement besoin de transferts de technologies. Ces domaines sont **l'environnement et le changement climatique; l'agriculture et la sécurité alimentaire; la santé publique et le secteur pharmaceutique et les technologies de l'information et de la communication**. En dépit de la réaffirmation par les pays développés de leur engagement dans les transferts de technologies, les PMA ont jugé leur effort encore « *très insuffisant* ».

Par ailleurs, s'appuyant sur la communication « Propriété intellectuelle, innovation et microfinancement », les Membres de l'OMC ont souligné que **le financement conventionnel peut s'avérer difficile pour les MPME innovantes et que le micro-crédit peut être un outil pour offrir des financements pour soutenir l'innovation des MPME et les MPME innovantes**.

Enfin, à la suite de l'adoption en 2021 d'une recommandation en vue de la douzième conférence ministérielle pour prolonger jusqu'à la treizième conférence ministérielle le moratoire des plaintes en situation de non-violation, les Membres ont chargé le nouveau président du Conseil des ADPIC d'organiser les travaux sur ce sujet.

En fin de réunion, l'Ambassadeur du Sierra Leone, Lasana Gberie, a été élu président du Conseil des ADPIC.

s'engagent définitivement à ne pas appliquer de telles mesures au programme alimentaire mondial. La transparence doit de plus être renforcée. Le **groupe de Cairns** est revenu sur la priorité que constituent selon lui la **réduction des soutiens internes distorsifs**. Les **Etats-Unis** ont par contre souligné leur demande d'un **traitement équilibré des sujets soutiens internes et accès au marché** et ont insisté sur la nécessité de travaux techniques. La Chine, l'Inde et le groupe Africain ont renouvelé leur demande de la **suppression de la mesure globale de soutien des pays développés** alors que la boîte développement doit être préservée.

Lors d'une partie de la réunion dédiée à la question des **programmes de stockage public**, le Canada a présenté l'actualisation d'une étude réalisée à partir des notifications des Membres. Cette dernière montre le

**caractère très imparfait de ces notifications.** Depuis 2013, cinq Membres seulement ont notifié des programmes de stockage public associés à des prix administrés. Un seul membre a eu recours à la solution de Bali (solution transitoire actée à la conférence ministérielle de 2013 qui permet à un membre de dépasser son plafond de soutien interne distorsif suite à un programme de stockage public impliquant des achats à prix garanti, moyennant le respect d'obligations de notifications). Les pays développés et membres d'Amérique du Sud ont pour la plupart souligné la nécessité d'avoir **davantage d'informations et explications sur les besoins des demandeurs** concernant une solution pérenne. Plusieurs ont souligné que les **distorsions liées à de tels programmes** (soutien des prix dans le cas d'achats à prix administrés) devaient être encadrées. Les pays demandeurs (Inde, Chine, Indonésie, ACP, groupe africain) ont par contre rappelé **l'importance de ces stocks publics pour la sécurité alimentaire**, sujet que la crise actuelle rend d'autant plus prégnant. L'Indonésie a exposé son **effort de concertation** avec de nombreux

Membres sur cette question (17 délégations rencontrées). Elle envisage une diffusion prochaine d'une nouvelle version de sa proposition.

Concernant la poursuite des travaux du COASS, la plupart des pays développés et les pays d'Amérique du Sud proposent de reprendre comme **base de travail le texte présenté par la présidente** avant le report de la ministérielle en novembre 2021. La Chine, le groupe africain et les ACP demandent par contre que ce texte prenne en compte leurs propositions qui ont été ignorées (programme de stockage public, mécanisme de sauvegarde spécial) alors que l'Inde qui considère qu'il est biaisé en faveur des pays développés a indiqué son refus.

L'annonce par la présidente **d'un évènement sur la sécurité alimentaire le 26 avril** prochain a reçu le soutien de nombreuses délégations.

Une prochaine réunion du comité est prévue le 27 avril.

[christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

## NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

### Initiative plurilatérale de facilitation de l'investissement pour le développement des 15 et 25 mars 2022

Les Membres participants à l'initiative plurilatérale de facilitation de l'investissement pour le développement se sont réunis à deux reprises durant le mois de mars (pour mémoire, cette négociation vise à faciliter les IDE entrants essentiellement par des simplifications administratives). **Considérant le contexte géopolitique actuel et le refus de certaines délégations de s'engager avec d'autres, les Membres ont été réunis sous un format dit informel.** Il s'agissait de continuer à faire vivre l'initiative sans ignorer les difficultés induites par le contexte géopolitique actuel. **En ce sens, les Membres se sont réunis, la première fois, le 15 mars 2022 pour une réunion dédiée aux travaux de création de guides d'évaluation des besoins de traitement spécial et différencié pour les PED et PMA.** Ces travaux

sont menés par six organisations internationales sous la coordination du Secrétariat de l'OMC, lequel s'est fait l'écho de leurs demandes de clarifications sur certaines dispositions du projet d'accord (« texte de Pâques ») de manière à pouvoir finaliser les travaux pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022. **Le 25 mars 2022, les Membres se sont réunis une seconde fois.** À l'occasion de cette seconde réunion, le facilitateur colombien du groupe de négociation sur le champ matériel a réitéré ses appels à un engagement plus important des Membres dans les travaux relatifs à la définition du champ matériel du texte de Pâques.

[pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr](mailto:pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr)

## ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'ORGANISATION

### Comité des Obstacles Techniques au Commerce (OTC) du 9 au 11 mars 2022

Certains Membres (Australie, UE, Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada, Japon, Suisse, Nouvelle-Zélande, Corée, Turquie) ont, en début de réunion, condamné la guerre en Ukraine et demandé instamment à la Russie d'arrêter les combats. **Ces Etats ont par ailleurs retiré leur préoccupation commerciale spécifique (PCS) formulées à l'encontre de la Russie et ont refusé de répondre aux demandes russes concernant ses PCS.** L'Ukraine a rappelé que les appels de la Russie à ne pas « politiser » l'OMC avaient comme seul dessein d'éviter toute mention de l'agression menée contre son pays et a demandé aux Membres d'exclure

toutes relations commerciales avec la Russie, « *qui n'a plus sa place dans le système commercial multilatéral* ». En réponse, la Russie a réitéré le fait que ces interventions n'avaient pas lieu d'être dans cette enceinte et a rappelé être un « fervent défenseur » du système commercial multilatéral.

**Vingt nouvelles PCS ont été soulevées, dont sept à l'encontre des mesures de l'UE (6 par la Chine et une par l'Inde) et une à l'encontre de l'Afrique du Sud (soutenue par l'UE).**

**Sur les 80 PCS (nouvelles et anciennes) soulevées lors de la réunion, 20 ont été soulevées à l'encontre de l'UE, 15 à l'encontre de l'Inde, 11 à l'encontre de la Chine, trois à l'encontre des Etats-Unis.**

**Le sujet cyber sécurité continue à prendre de l'ampleur au sein du Comité OTC (en particulier à cause de la Chine qui soulève ou fait l'objet de PCS sur ce thème). Sur les sept nouvelles PCS soulevées par la Chine à l'encontre de l'UE, quatre concernent des questions de cyber sécurité (plus précisément, les PCS renvoient à des mesures UE concernant (i) la localisation de l'appelant dans les communications d'urgence provenant d'appareils**

[hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr](mailto:hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr)

## **Réunions du Conseil du commerce des services et ses organes subsidiaires des 11 et 10 mars 2022**

**La première réunion de 2022 du Conseil du commerce des services s'est tenue le 11 mars 2022.** Les principales préoccupations commerciales, exprimées lors des précédentes réunions, étant principalement le fait de deux Membres (cyber-sécurité, 5G, restrictions à la prestation de service), n'ont pas fait l'objet de progrès notables, chaque Membre demeurant sur ses positions. L'échange entre les Membres quant au programme de travail sur le commerce électronique a opposé les tenants du traitement prioritaire de la « fracture digitale » et à ceux en faveur de la reconduction du programme de travail et du moratoire quant aux droits de douane sur les transmissions électroniques jusqu'à la 13<sup>e</sup> Conférence ministérielle. Enfin, le nouveau président du Conseil du commerce des services, M. Long, ambassadeur du Cambodge, a été formellement élu par acclamation. **Par ailleurs, le Comité des engagements spécifiques s'est réuni le 10 mars 2022.**

[pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr](mailto:pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr)

## **Dialogue informel sur la pollution plastique du 18 mars 2022**

A l'aune de l'agression russe de l'Ukraine, les initiatives plurilatérales à l'OMC fonctionnent au ralenti dans la mesure où certains Membres *like-minded* (dont l'UE et les Etats-Unis), qui condamnent cette violation flagrante du droit international, refusent d'engager le dialogue avec la Russie dans des formats en « petits groupes ». Ainsi, en l'attente d'un *modus operandi* adéquat, les réunions des initiatives plurilatérales ont, depuis le 24 février, soit été annulées soit été transformées en exercice de transparence qui n'implique pas d'intervention des Membres. L'IDP a retenu la seconde option pour cette réunion qui était exclusivement réservée aux présentations techniques de parties prenantes externes qui ont ainsi rappelé que :

(1) le rôle du commerce international dans l'accélération de la production et l'utilisation du plastique, qui, à défaut d'être adéquatement recyclé, atterri majoritairement dans la nature ;

[hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr](mailto:hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr)

mobiles ; (ii) la protection du réseau, des données personnelles et de la vie privée et à la protection contre la fraude ; (iii) l'intelligence artificielle ; (iv) les enregistreurs de données dans les véhicules à moteurs). Parmi les PCS déjà précédemment soulevées, la Chine fait l'objet de cinq PCS, soulevées notamment par l'UE, relatives à des mesures chinoises de cyber sécurité (cela concerne p.e. certaines mesures sur la cyber sécurité ou encore le cryptage des données). Par ailleurs, la Chine a à nouveau soulevé une PCS à l'encontre de l'Union européenne relatif au projet de loi introduisant des mesures de sécurité supplémentaires pour la fourniture de services mobiles 5G.

La proposition d'un Membre d'initiation d'un débat relatif à l'interprétation des listes d'engagements (notamment quant aux engagements relatifs aux services de transport routier), a trouvé un écho neutre parmi les Membres, ceux-ci demandant davantage de temps pour analyse. Du reste, un Membre a appelé les Membres à la mise à jour de leurs listes d'engagements pour favoriser la transparence et a indiqué lever son objection à la mise à jour de la liste d'engagements d'un autre Membre (services de télécommunication). Par conséquent, la certification de ladite liste va pouvoir se conclure avec succès. Enfin, considérant que le « second tour » de désignation des présidents des organes subsidiaires n'est pas achevé, le Comité des engagements spécifiques n'a pas été en mesure d'élire son nouveau président.

(2) l'importance de favoriser des mesures commerciales harmonisées au niveau global et incitant à l'élimination des plastiques nocifs et la réutilisation des matières (plastiques ou autres) secondaires.

Pour rappel, à ce jour, **les 40 Membres de l'IDP** (67 si l'UE compte pour 27) sont les suivants : l'Australie ; l'Albanie, la Barbade ; Cabo Verde ; le Cambodge ; le Cameroun ; le Canada ; le Chili ; la Chine ; la Colombie ; le Costa Rica ; la Corée, l'Équateur ; la Russie ; les Fidji ; la Gambie ; le Honduras ; Hong Kong, Chine ; l'Islande ; la Jamaïque ; le Japon ; le Kazakhstan ; Macao ; le Maroc ; la Norvège ; la Nouvelle-Zélande ; le Panama ; le Pérou ; les Philippines ; la République centrafricaine ; le Royaume-Uni ; Singapour ; la Suisse ; le Surinam ; le Tchad ; la Thaïlande ; les Tonga ; l'Union européenne ; l'Uruguay et le Vanuatu. Les **six Membres coordinateurs de l'IDP** sont la Chine, Fidji, Barbade, Equateur, Australie, Maroc.

## Réunion du comité SPS des 23-25 mars 2022

La réunion du comité a été précédée d'une réunion thématique sur les approches relatives aux **limites maximum de résidus** des pesticides (LMR) y compris les substances non approuvées sur le marché d'importation a précédé le Comité. L'UE y a déploré l'absence de représentants des consommateurs parmi les intervenants.

En début de réunion l'Ukraine a dénoncé **l'agression de la Russie à son encontre**. Cette déclaration a reçu le soutien de l'UE, des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle Zélande, du Japon, de la Corée, de la Norvège, de la Suisse, du Royaume-Uni, du Paraguay et du Taïpeh chinois. La Russie a quant à elle dénoncé les sanctions à son encontre.

Le comité a ensuite **examiné 48 préoccupations commerciales spécifiques** (PCS) dont plusieurs concernaient l'UE.

**En défensif l'UE** a répondu à une nouvelle préoccupation concernant les tolérances à l'importation de certains pesticides en vue d'atteindre **des objectifs environnementaux dans des pays tiers**. Elle a indiqué que cette mesure n'avait pas une justification SPS mais environnementale. Il s'agissait par exemple de lutter contre la baisse des populations de pollinisateurs. Les Membres soulevant cette préoccupation ont critiqué le **caractère extra-territorial d'une telle mesure**.

L'EU a également dû répondre à nouveau à plusieurs préoccupations commerciales spécifiques soulevées précédemment.

Peuvent notamment être soulignées les critiques vigoureuses concernant les **limites maximales de résidus de l'UE**. Outre l'absence de justification scientifique de

[christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

## Comité du commerce et de développement du 25 mars 2022

Une dizaine de Membres *like-minded* ont vivement dénoncé l'agression russe à l'encontre de l'Ukraine qui a des conséquences humanitaires catastrophiques et déstabilise la sécurité alimentaire, en particulier des pays en développement. La Russie a pour sa part vivement critiqué les sanctions dont elle fait l'objet et leurs promoteurs.

En réaction à la présentation par l'Inde de deux communications visant à « opérationnaliser le traitement spécial et différencié », non modifiées depuis leur première parution, respectivement en 2012 et 2015, les Etats-Unis, soutenus par l'UE, la Suisse, l'Australie, ont appelé le secrétariat de l'OMC à les retirer de l'agenda du CCD tant

[hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr](mailto:hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr)

nombreuses LMR de l'UE, certains Membres lui ont reproché l'asymétrie entre les **dérogations accordées aux agriculteurs européens** via des mesures d'urgence prises par certains Membres pour l'utilisation de substances interdites, et les restrictions imposées aux importations. Le réexamen de la réglementation UE sur les **médicaments vétérinaires** a également suscité différentes critiques.

En termes offensifs, l'UE a soulevé avec le soutien de plusieurs Membres différentes préoccupations contre la Chine. Elles ont concerné les **restrictions injustifiées de la Chine au titre de la COVID**, la mesure administrative de la Chine en matière **d'enregistrement des fabricants étrangers** et des restrictions injustifiées au titre de l'influenza aviaire et de la peste porcine africaine. L'UE s'est également jointe aux critiques d'autres Membres concernant **l'obligation de certificats non OGM** imposée par l'Inde en demandant son adaptation pour les Membres disposant de réglementation stricte pour les OGM.

Le Canada est revenu sur le projet de « **Déclaration relative aux questions SPS** pour la douzième Conférence ministérielle de l'OMC » (G/SPS/GEN/1758/Rev.10). Avec l'adhésion récente de la Mongolie et de la Malaisie, cette déclaration, qui vise à un programme de travail sur l'accord SPS, est désormais soutenue par **91 Membres**. L'UE, si elle reconnaît des échanges positifs récents avec les auteurs de ce projet, souligne que ce dernier ne prend pas suffisamment en compte ses préoccupations concernant les systèmes alimentaires durables mais reste ouverte à des échanges supplémentaires avec les auteurs.

La prochaine réunion du comité est prévue les 22-24 juin 2022.

que ces dernières n'auront pas été révisées de manière à répondre à l'objectif de développement défendu.

En réaction à la communication indo-sud-africaine intitulée « pour un commerce électronique mondial qui favorise un développement inclusif », l'UE, le Japon, l'Australie, la Suisse et les Etats-Unis ont rappelé le rôle important du commerce international dans la réduction de la fracture numérique, notamment via la réduction du coût d'accès aux réseaux numériques.

Le bilan 2022 de l'Aide pour le commerce aura lieu du 27 au 29 juillet 2022 et se concentrera sur le thème du renforcement du commerce connecté et durable ».

## Actualité du règlement des différends

### Demande de consultations adressée par l'UE au Royaume-Uni le 28 mars 2022

L'UE a adressé une demande de consultations au Royaume-Uni au sujet des mesures prises par ce dernier dans le domaine de la production d'énergie à faible émission de carbone.

Dans sa demande, l'UE relève que le **Royaume-Uni encourage les projets de production d'énergie à faible émission de carbone, principalement l'éolien en mer, via l'octroi de « Contracts for Difference » (CfD)**. Ces CfD visent à encourager les investissements dans les énergies renouvelables en fournissant aux promoteurs de projets dont les coûts initiaux sont élevés un revenu prévisible qui les protège contre la volatilité des prix de gros. En particulier, **les CfD rendent les projets de production d'énergie à faible teneur en carbone commercialement viables en couvrant la différence entre le coût de la production d'électricité à faible teneur en carbone et le prix du marché régulier de l'électricité par le versement d'une subvention.**

Trois cycles d'attribution de CfD ont été menés en 2015, en 2017 et en 2019. Le quatrième cycle, qui a été ouvert le 13 décembre 2021 et devrait être attribué en juillet/août 2022, intègre **un nouveau critère d'éligibilité** des candidats pour tous les projets de production d'électricité à faible

[ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr](mailto:ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr)

### Organe de règlement des différends du 28 mars 2022

Après adoption de l'ordre du jour, l'Ukraine et certains co-sponsors de la déclaration conjointe sur l'agression de l'Ukraine par la Russie avec le soutien de la Biélorussie ont réitéré leur **dénonciation de l'agression de l'Ukraine par la Russie**. Cette agression non provoquée constitue **une violation manifeste du droit international et des droits de l'Homme et sappe le multilatéralisme que l'ORD, par sa fonction, cherche à préserver**. La Russie a réagi en indiquant que ces « déclarations politiques » sont sans lien avec les compétences de l'ORD et de l'OMC.

**L'initiative portée par 123 Membres (décompte UE = 27) afin de lancer le processus de sélection des membres de l'Organe d'appel se heurte de nouveau aux**

[ruben.morice@dgtresor.gouv.fr](mailto:ruben.morice@dgtresor.gouv.fr)

### Conseil général – réunion informelle du 28 mars 2022

Si cette réunion a été organisée à l'origine pour rendre compte des consultations menées sur les sujets de la 12<sup>ème</sup> Conférence ministérielle (CM12) par le président du Conseil général depuis sa prise de fonctions, en particulier sur la réponse de l'OMC à la pandémie (volet propriété intellectuelle et volet commercial), elle a finalement été **essentiellement consacrée à l'agression russe de l'Ukraine et ses conséquences**.

Il s'agissait de la **1<sup>ère</sup> discussion politique à l'OMC au niveau ambassadeurs depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine**. **Quinze Membres, dont l'UE, le Canada, le**

émission de carbone de 300 MW ou plus et pour le versement de la subvention aux candidats retenus pour ces projets à savoir **un critère de contenu local**.

L'UE estime que ces mesures en cause sont **incompatibles avec l'article III.4 du GATT de 1994**, dans la mesure où, en incitant les candidats à prévoir un pourcentage ambitieux de contenu britannique dans le cadre de l'attribution de CfD, elles accordent **un traitement moins favorable aux produits importés qu'aux produits nationaux similaires**.

Cette demande de consultations est la 1<sup>ère</sup> étape de la plainte de l'UE contre le Royaume-Uni dans le cadre du système de règlement des différends de l'OMC. Le Royaume-Uni dispose de dix jours pour accepter la demande de consultations, lesquelles devront intervenir dans les 30 jours suivant la demande. Dans l'hypothèse probable où les consultations n'aboutiront pas (ou si le Royaume-Uni oppose une fin de non-recevoir à la demande de consultations), l'UE pourra ensuite demander l'établissement d'un groupe spécial à l'ORD.

Il s'agit de la 5<sup>ème</sup> plainte déposée à l'OMC par l'UE depuis le début de l'année (2 contre la Chine, 1 contre la Russie et 1 contre l'Egypte).

**« préoccupations systémiques » des Etats-Unis**. Selon eux, il est en effet nécessaire de préalablement réformer le système de règlement des différends. L'urgence, l'importance de disposer d'un règlement des différends pleinement fonctionnel, le respect de l'article 17.2 du mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends et le large soutien par 123 Membres ont été mis en avant par les partisans de l'initiative. Face au blocage de l'Organe d'appel, le Canada a enfin appelé les Membres à **rejoindre l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (AMPA)** tant qu'une solution durable n'est pas trouvée dans le cadre de l'ORD [à ce jour, 25 Membres font partie de l'AMPA – décompte UE = 1].

**Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Australie, ont sévèrement condamné l'agression de l'Ukraine par la Russie**. Certains ont souligné qu'on ne pouvait rester indifférent devant cette agression et qu'il ne pouvait plus être question de « *business as usual* », faisant encore valoir que ceux qui ne respectaient pas le droit international « *n'avaient pas leur place ici* », refusant dès lors de « *négocier avec la Russie jusqu'à ce que celle-ci respecte l'ordre international* ». En réaction, la Russie a reproché à ces Membres de relayer une propagande anti-russe en déformant la situation actuelle et les raisons l'ayant provoquée au lieu de se concentrer sur le programme de travail de l'OMC.

**La Directrice générale est longuement intervenue sur la crise alimentaire mondiale provoquée par la situation en Ukraine.** Elle a tout d'abord évoqué la hausse du prix des denrées alimentaires, non seulement issues des cultures produites en Russie et en Ukraine (blé, orge, tournesol), mais également des cultures de remplacement comme le riz, dont le prix a déjà commencé à augmenter (+12 %), des engrais et de l'énergie.

Puis, elle a souligné **le risque d'aggravation de cette crise si rien n'était fait pour en atténuer la gravité** (risque de pauvreté, voire de famines et de troubles sociaux principalement sur le continent africain) **et le rôle essentiel que l'OMC pouvait jouer.** Elle a ainsi mis l'accent sur le Programme alimentaire mondial qui devait avoir pleinement accès aux achats alimentaires et sur l'importance de **la transparence et du partage d'informations sur les stocks alimentaires et sur toutes les mesures prises par les Membres affectant le commerce des denrées alimentaires.** Elle a également appelé les Membres disposant de stock de blé, orge et autres céréales et pouvant se permettre de les partager de les écouler sur les marchés internationaux afin d'atténuer la contraction de l'offre. Les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, l'Argentine et la France ont quant à eux été appelés à augmenter leur culture de blé tandis que la Chine, l'Allemagne, le Maroc, l'Arabie saoudite, l'Égypte et le Nigeria ont été incités à augmenter l'offre mondiale d'engrais. Enfin, la DG a fait valoir que l'Afrique pouvait également prendre des mesures pour produire elle-même davantage de nourriture, puisqu'elle disposait en abondance de terres et d'autres ressources naturelles.

La DG a précisé qu'une conférence sur la sécurité alimentaire serait organisée par l'OMC fin avril [ndlr : le 26 avril 2022] et conclu en insistant sur le fait que **le commerce restait un moyen d'adaptation essentiel face à des chocs exogènes qui seront de plus en plus fréquents et qu'il convenait de ne pas se replier sur soi-même.** Elle a appelé les Membres à limiter leurs restrictions à l'exportation et à privilégier la solidarité et la coopération internationales.

[ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr](mailto:ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr)

## **Réunion du comité agriculture du 29 mars 2022**

Les Membres ont validé le 29 mars dernier un accord sur la **poursuite de la décision de Bali.**

Cette décision ministérielle actée à la conférence de Bali en 2013 oblige les Membres à modifier leur système de gestion des quotas tarifaires en cas de **sous-utilisation prolongée** de ces derniers. Les pays développés doivent notamment passer à un **système premier arrivé premier servi** ou de licences inconditionnelles sur demande lorsque le taux d'utilisation est inférieur à 65%.

La décision de Bali a fait l'objet d'un **examen en 2019.** Suite à cet examen, les Membres devaient s'accorder sur une **modification de la décision** pour la poursuite de sa mise en œuvre. Cet accord devait inclure des dispositions concernant le traitement spécial et différencié. Faute d'accord avant le 31 décembre 2019, certains Membres, **dont les Etats-Unis, pouvaient se retirer de l'application de la décision** (annexe B de la décision). Ce délai avait été

Certains Membres ont fait valoir que **la Russie était entièrement responsable de cette crise alimentaire** : en effet, les chars et bombardements de missiles russes détruisaient les champs et les exploitations agricoles et le blocage des ports de la Mer noire par les navires russes rendait impossible tout acheminement des denrées alimentaires par voie maritime. Ils ont également souligné **que les restrictions aux exportations de produits russes prises à titre de sanction ne visaient pas les denrées alimentaires et n'empêchaient donc nullement les exportations de ces produits** contrairement à ce que soutenait la Russie. La plupart des Membres s'est déclarée prête à travailler dans le cadre de l'OMC sur la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire.

S'agissant de la CM12, le président du Conseil général a indiqué que **les dates retenues étaient du dimanche 12 au mercredi 15 juin 2022 et qu'il s'agirait d'une Ministérielle simplifiée.** Sur la réponse de l'OMC à la pandémie et plus précisément sur le volet « Commerce et santé », la pause stratégique décidée début février devrait se poursuivre afin de laisser davantage de temps pour les échanges informels et bilatéraux avant que le nouveau facilitateur, l'ambassadeur du Honduras Dacio Castillo, ne reprenne les discussions en format multilatéral. En ce qui concerne le volet propriété intellectuelle et la solution de compromis issue des discussions entre les Etats-Unis, l'UE, l'Inde et l'Afrique du sud (la fameuse « quadrilatérale »), la DG a précisé qu'elle espérait pouvoir avancer sur ce sujet sous peu, mais qu'il restait encore quelques éléments à régler [ndlr : **à ce jour en effet, seule l'UE a donné son feu vert à la DG sur le projet de texte de compromis qui repose sur un mécanisme très simplifié de licence obligatoire pour la production et l'exportation de vaccins contre la Covid-19.** L'UE a fait valoir qu'un résultat sur **la propriété intellectuelle n'était qu'une des composantes de la réponse de l'OMC à la pandémie** : il convenait en effet de traiter également d'autres questions et notamment celle des restrictions à l'exportation des vaccins et intrants nécessaires à la fabrication de ces derniers.

Le prochain Conseil général se tiendra les 9 et 10 mai 2022.

progressivement repoussé au 31 décembre 2021 puis au 31 mars 2022.

Les Membres se sont finalement accordés sur une proposition du Costa Rica. Cette dernière maintient l'obligation pour les pays développés de passer à un système « premier arrivé premier servi » en cas de sous-utilisation des quotas. Elle prévoit également un **traitement spécial et différencié pour les pays en développement** : en cas de sous-utilisation de leurs quotas ces derniers ne seront pas obligés de passer directement à un système « premier arrivé premier servi ». Cette obligation n'interviendra que si la sous-utilisation se poursuit durant une période de deux ans. Elle n'interviendrait que sur demande d'un autre membre. L'annexe B autorisant à certains Membres de se soustraire de la décision serait supprimée.

Cette modification de la décision a fait l'objet d'une **validation lors d'une réunion du comité agriculture le 29**

**mars dernier.** Cet accord a été confirmé lors d'une réunion du conseil général lors de sa réunion du 31 mars dernier.

[christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

## ZOOM

### L'OMC et la crise alimentaire actuelle : des pistes d'action

Le commerce international joue un rôle de première importance dans la sécurité alimentaire. Il est donc primordial que l'OMC œuvre au maintien d'un commerce alimentaire ouvert durant cette crise.

Il s'agit tout d'abord d'inciter les Membres à respecter leurs obligations de notifications concernant les mesures commerciales qu'ils prennent, notamment les mesures de restrictions à l'exportation. Comme elle l'avait fait lors de la crise de la COVID au printemps 2020, l'OMC pourrait recenser (via les notifications qu'elle reçoit, mais également les autres sources d'information disponibles) les mesures commerciales prises par les Membres et en assurer la publication via une page dédiée sur son site internet.

Il s'agirait également de relancer dans le cadre des négociations agricoles, les négociations sur les mesures de restrictions à l'exportation. L'article XI.2.a du GATT permet l'instauration de restriction aux exportations pour des raisons de sécurité alimentaire. L'article 12 de l'accord agricole prévoit des obligations en termes de transparence et consultations pour la mise en œuvre de telles mesures. Ces obligations sont peu respectées par les Membres. Les négociations en cours peuvent donc être l'opportunité de renforcer la transparence (voir proposition EU/Etats-Unis/Canada/Japon sur la transparence).

Ces mesures qui contribuent à accroître l'instabilité des marchés mondiaux sont de plus particulièrement néfastes pour les pays en développement importateurs. Les Membres pourraient s'engager à ne pas y recourir, à l'image de la déclaration plurilatérale du 29 mai 2020 par laquelle 55 Membres de l'OMC se sont engagés à ne pas mettre en place de restrictions aux exportations de produits agricoles et alimentaires.

Le rôle du programme alimentaire mondial dans la gestion de cette crise est crucial. Or l'action de ce dernier a été pénalisée à plusieurs reprises ces dernières années par des mesures de restriction aux exportations. La conclusion d'un accord multilatéral visant à ne pas appliquer de restrictions aux exportations aux achats du PAM constituerait un apport important dans la gestion de cette crise.

[christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

## AUTRES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION

### Forum de l'OMC sur les chaînes d'approvisionnement mondiales du 21 mars 2022

Dans un contexte marqué par une hausse sans précédent des taux de fret depuis le début de l'année 2021, l'OMC organisait le 21 mars dernier un Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales réunissant ambassadeurs, dirigeants d'entreprises de la logistique et membres de gouvernements.

Unaniment, les intervenants se sont accordés sur le fait que **la hausse actuelle des taux de fret tient, à court terme, à un phénomène de report de la consommation de services vers des biens**, entraînant ainsi un décalage entre demande et offre logistique – notamment du fait d'un manque de main d'œuvre dans les ports et les transports terrestres. La guerre en Ukraine risque d'accentuer de nouveau cette tendance à la hausse, alors même que ces taux diminuaient ces derniers mois.

Cela étant, **des enjeux structurels pourraient également entraîner un maintien à long terme de taux élevés.** A cet égard, certains intervenants craignaient que les taux actuels constituent une « *nouvelle norme* ». Ces enjeux structurels tiennent à la décarbonation du secteur de la

logistique, au développement du commerce électronique, au manque d'infrastructures portuaires et de transports et au développement du protectionnisme.

Par ailleurs, quand bien même la hausse des taux de fret est généralisée, celle-ci risquerait **d'affecter en premier lieu les pays les moins avancés, les pays en développement, les petits Etats insulaires, les pays en développement sans accès au littoral et, plus généralement, les micro, petites et moyennes entreprises.**

Dans la lignée du rapport annuel de l'OMC qui fait du commerce international un vecteur de résilience, les intervenants ont appelé à **instaurer des règles prévisibles, non unilatérales et permettant au commerce de demeurer ouvert.** Certains intervenants ont enfin fait état de propositions visant à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement et à lutter contre les goulets d'étranglement. Il en va ainsi du développement des infrastructures portuaires, terrestres et numériques, de la conclusion d'accords d'intégration régionale ou encore de la réduction des formalités administratives.

[ruben.morice@dgtresor.gouv.fr](mailto:ruben.morice@dgtresor.gouv.fr)

## Atelier organisé par le STDF en collaboration avec les délégations françaises et canadiennes lors de la journée mondiale de la francophonie le 21 mars 2022

Cet évènement a été l'occasion de souligner l'importance du STDF (standard trade and development facility ou fonds pour l'application des normes et développement du commerce) pour l'Afrique francophone qui représente 34% des financements du STDF. L'action de ce fonds permet aux pays en développement et plus particulièrement aux PMA de mieux respecter les standards SPS internationaux. Cela permet donc à la fois d'améliorer la **qualité sanitaire de l'alimentation** pour les populations locales et mais également aux agriculteurs de ces pays d'accéder plus facilement aux **marchés internationaux**.

Lors de cette réunion, deux projets du STDF ont été présentés. L'un réalisé au **Burkina Faso** avait pour objet de lutter contre la **contamination du maïs par les aflatoxines**. Il a permis à la fois de renforcer la protection de la santé des consommateurs locaux et de développer des exportations vers les pays voisins, ce qui a amélioré la sécurité alimentaire de la région. Le second projet avait pour objet le développement au **Cameroun**, d'une filière de production de poivre de Penja. Le développement de cette **indication géographique protégée** a permis une amélioration sensible des revenus des producteurs locaux. Ce projet s'est également fondé sur des formations de formateurs et diffusions de publications explicatives qui ont permis aux acteurs locaux de s'approprier les différents enjeux SPS.



Source OMC

Le directeur général adjoint de l'OMC en charge des questions agricoles a souligné l'importance de ces projets pour maintenir un **commerce agricole fluide**. Le représentant de la France a rappelé que si la France veut **disposer de normes élevées** pour ses consommateurs, elle ne veut pas que ces dernières soient un obstacle au commerce des pays en développement, et notamment de l'Afrique francophone. La représentante du Canada a incité les Membres à soutenir le STDF dont l'action est importante pour la sécurité alimentaire.

[christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

## 1<sup>ère</sup> Conférence présidentielle de l'OMC du 23 mars 2022

La Première Ministre de la Barbade, Mme Mia Mottley, était l'invitée de la première édition de la série des « conférences présidentielles de l'OMC », voulue par la directrice générale de l'OMC Mme Ngozi Okonjo-Iweala. Cette série de conférences permettra, trois à cinq fois par an, à d'éminents orateurs (présidents, premiers ministres, dirigeants d'entreprises, scientifiques etc.) de discuter de questions de **coopération multilatérale** et de **gouvernance mondiale**. Les thèmes abordés seront en lien avec les **nouveaux enjeux auxquels le monde et l'OMC sont confrontés**, tels que la **croissance après la pandémie**, le **développement durable**, l'**économie numérique**, l'**égalité sociale**, la **santé publique** etc.

Le lancement de ce nouveau format traduit la volonté de la Directrice Générale, Mme Ngozi, **d'insuffler un nouvel élan à l'OMC et de lui redonner de la visibilité politique**.

La conférence de la Première Ministre de la Barbade était intitulée « **réinventer l'ordre mondial** ». Mme Mia Mottley a souligné les **échecs de l'ordre mondial actuel**, incapable de résorber les dernières crises financières, climatiques,

[camile.nasser-buchet@dgtresor.gouv.fr](mailto:camile.nasser-buchet@dgtresor.gouv.fr)

## Webinaire de l'OMC et de l'OMD sur le rôle des technologies avancées dans le commerce transfrontières : point de vue des douanes – 29 mars 2022

Le webinaire organisé le 29 mars dernier par l'OMC en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a été l'occasion pour les intervenants de rappeler le

**rôle des technologies avancées en tant que levier de facilitation du commerce**, notamment dans le travail des administrations douanières. Selon la Directrice générale

adjointe de l'OMC, Madame Anabel Gonzalez, ce constat est d'autant plus d'actualité dans le contexte actuel de tensions dans les chaînes d'approvisionnement du fait de l'existence de goulets d'étranglements. Afin d'accentuer ce rôle positif des technologies avancées, les intervenants se sont accordés sur l'importance de mettre en œuvre une réglementation internationale qui favorise l'interopérabilité entre les systèmes. Il est à noter à cet égard l'existence d'une disposition allant dans ce sens dans le cadre des négociations sur le commerce électronique au sein de l'OMC.

Tel que l'illustre l'étude de l'OMC et de l'OMD Le rôle des technologies avancées dans le commerce transfrontières : le point de vue des douanes, le niveau et les perspectives de déploiement des technologies avancées demeurent très hétérogènes entre les Etats. Sur 124 administrations douanières, 41% d'entre elles ne prévoient ainsi pas de

[ruben.morice@dgtresor.gouv.fr](mailto:ruben.morice@dgtresor.gouv.fr)

développer la technologie des chaînes de blocs quand plus de 50% ont des projets mettant à profit cette technologie. S'agissant de l'utilisation de l'internet des objets, 51% des administrations douanières utilisent d'ores et déjà cette technologie mais 40% ne prévoient pour le moment pas d'y recourir.

Selon les administrations douanières, les principaux bénéfices de ces technologies concernent la transparence et l'accessibilité de l'information, la baisse des coûts de transaction et une meilleure gestion des risques, notamment de fraude. Les principaux obstacles à un déploiement plus vaste de ces technologies résident quant à eux dans le manque d'expertise et de connaissance de ces technologies, à leur coût de déploiement et au manque d'interopérabilité.

## AUTRES ACTIVITÉS DE LA FRANCE À L'OMC

### Journée « Retraite » des Membres de l'UE du 30 mars 2022 : Développements récents dans la régulation du commerce numérique mondial : quel rôle pour l'OMC ?

Répondant à l'invitation de la Délégation permanente, la Professeure Mira Burri (Université de Lucerne) est intervenue devant les États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'occasion de la « retraite de l'UE » organisée à Divonne-les-Bains le 30 mars 2022, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union. Au terme d'échanges nourris entre la Professeure Mira Burri, les États membres de l'Union et la Commission, il ressort de la retraite que le commerce

électronique fait l'objet d'un développement conventionnel dynamique, avant tout dans le cadre des accords commerciaux bilatéraux et régionaux, mais aussi via des accords spécifiques ou la négociation plurilatérale portée à l'OMC par 86 Membres. En ce sens, ces différentes négociations se nourrissent entre elles et prouvent que régionalisme et multilatéralisme ne sont pas des substituts l'un envers l'autre mais des compléments.



Source DP France OMC

S.E. M. Joao Aguiar Machado, UE - Prof Dr. Mira Burri, Université de Lucerne - M. Etienne Oudot de Dainville, France

Nonobstant l'attitude volontariste des Membres en 1998 s'étant manifestée par l'adoption d'un programme de travail multilatéral et l'adoption d'un moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques (reconduit à chaque Ministérielle jusqu'ici), le commerce électronique n'a pas été l'objet de résultats à l'OMC depuis lors. En ce sens, la négociation plurilatérale pendante est porteuse de l'enjeu de placer à nouveau l'Organisation au centre de l'activité en matière de commerce électronique.

**Ainsi, résultera de la conclusion d'un accord plurilatéral sur le commerce électronique à l'OMC un socle de règles partagées permettant d'offrir prévisibilité des échanges et sécurité juridique aux opérateurs privés.** Toutefois, la conclusion de cette négociation plurilatérale à l'OMC demeure dépendante de l'identification d'approches communes aux Membres quant à des questions aussi fondamentales que la protection des données

personnelles, domaine dans lequel pourrait notamment s'exercer l'influence normative de l'Union (ou « Brussels Effect »).



Source DP France OMC

Les Représentants des Etats membres de l'UE auprès de l'OMC à Genève

[pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr](mailto:pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr)

## CALENDRIER DE L'OMC

### Mois d'avril – Réunions connues à ce jour

- 1**  
Organe d'examen des politiques commerciales - Pakistan
- 4**  
Comité de la facilitation des échanges
- 5**  
Comité de la facilitation des échanges
- 6**  
Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information  
Le rôle du commerce dans le changement climatique
- 7**  
Comité des règles d'origine  
Qu'est-ce qui motive l'utilisation des préférences commerciales? (2)  
Groupe de travail informel sur les MPME  
Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- 8**  
Organe de règlement des différends  
Comité des licences d'importation
- 12**  
La promesse des technologies commerciales: approches politiques pour tirer parti de la numérisation du commerce
- 15**  
VENDREDI SAINT (jour férié à l'OMC)
- 18**  
LUNDI DE PÂQUES (jour férié à l'OMC)
- 21**  
Conseil du commerce des marchandises
- 22**  
Conseil du commerce des marchandises
- 25**

Comité des sauvegardes

**26**

Comité des subventions et des mesures compensatoires - Réunion extraordinaire suivie d'une réunion ordinaire du Comité

CMA Experience Sharing Sessions

Comité des subventions et des mesures compensatoires - Réunion ordinaire

**27**

Comité des mesures antidumping

Organe de règlement des différends

Réunion informelle - Comité des obstacles techniques au commerce

**28**

Règles - Réunions des comités.

**29**

Règles - Réunions des comités.

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE, Délégué permanent  
Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 12/04/2022

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC  
58 rue de Moillebeau – CP 235 1211 Genève 19 - Suisse  
Courriel : [geneve@dgtresor.gouv.fr](mailto:geneve@dgtresor.gouv.fr)

**Ministère de l'Economie et de la Relance / Direction générale du Trésor**

Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>